

travers le monde ou encore par les pères missionnaires qui nous font part des problèmes auxquels ils ont à faire face lorsqu'il s'agit d'avoir recours à la poste, on en vient à la conclusion que notre service est non seulement excellent, mais également c'est un service rapide, surtout si l'on tient compte du fait que le service entre Vancouver et Québec est un service de 24 heures et que celui entre Ottawa et Québec en est un de 12 heures.

La partie de la résolution qui me plaît davantage est celle-ci, et je cite:

...qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les postes en vue d'abolir le tarif de livraison locale relatif aux lettres dont la livraison doit avoir lieu dans les limites de la circonscription postale où elles sont postées,...

Cette disposition laisse plus ou moins à désirer. Par contre, plus loin, nous lisons:

...prévoyant certaines innovations relatives à l'application de la loi, notamment en ce qui concerne les soumissions et les contrats,...

Monsieur le président, il est vraiment intéressant de constater que l'honorable ministre a l'intention de s'attaquer au problème des contrats, car la méthode utilisée jusqu'ici était vraiment désuète, remontant à l'époque où la livraison du courrier se faisait avec des carrioles tirées par des chevaux ou par des bœufs, et je pourrais citer de nombreux exemples.

J'ai pris connaissance de la liste des entrepreneurs effectuant le transport postal dans ma région. Il est vraiment décevant de constater les nombreux écarts qui existent entre des contrats qui stipulent les mêmes distances à parcourir et à peu près les mêmes nombres d'abonnés à desservir. Je suis persuadé que de tous les employés du ministère, ce sont ces postiers qui ont obtenu leur emploi par contrat, qui touchent les plus petits salaires.

A ce stade, monsieur le président, je me permets de citer certains extraits d'une lettre que m'envoyait le ministre des Postes le 7 octobre 1968. Voici:

...nous reconnaissons qu'un grand nombre d'entrepreneurs ont pris des mesures afin d'être toujours disponibles en vue de reprendre le travail dès la fin de la grève. En raison de cela, nous sommes consentants à verser une certaine rémunération, sous toutes réserves, conformément aux propositions que voici:

1. Aux entrepreneurs de service rural et autres services mineurs qui font le travail eux-mêmes et qui sont rémunérés sur une base annuelle, nous nous proposons de verser la rémunération habituelle pour toute la période où le service a été interrompu, moins les dépenses normales d'exploitation qui n'ont pas été contractées pendant la période où le travail n'était pas effectué.

[Traduction]

M. le président: Comme il est six heures, il est de mon devoir, conformément à l'article

[M. Godin.]

provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront débattues lors de l'ajournement ce soir: le député de Selkirk (M. Schreyer), L'agriculture—répercussions biologiques des ondes hertziennes sur les poulets; le député de Moose Jaw (M. Skoberg), la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers—présupposé retard de la part des corporations dans la présentation de leurs rapports; le député de Skeena (M. Howard)—les pêcheries—l'établissement par la Russie de droits de pêche au large de la côte du Pacifique.

Comme il est six heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

[Français]

M. Godin: Monsieur le président, au moment de l'ajournement, j'en étais à commenter une lettre qui m'avait été adressée par l'honorable ministre des Postes le 7 octobre.

Cette lettre nous informait que le ministre avait l'intention de réduire les montants de salaires qui sont dus aux entrepreneurs qui ont été victimes de la grève des postes l'été dernier et que cette réduction serait en rapport avec les dépenses encourues pour accomplir leur travail en temps normal.

Aussi, je voudrais profiter de cette résolution pour demander à l'honorable ministre de reviser sa décision et de payer tous ces entrepreneurs au taux normal, comme si la grève n'avait jamais eu lieu.

A mon sens, une enquête visant à établir la marge exacte entre les salaires et les dépenses coûterait plus cher que le paiement total des salaires dus à ces citoyens en temps régulier.

Monsieur le président, au début de mes remarques, j'ai félicité l'honorable ministre. A ce stade, j'aimerais lui témoigner ma sympathie car, en fin de compte, occupant le poste de ministre depuis à peine deux mois, il est déjà forcé de tendre la main.

On se rend bien compte qu'il est aux prises avec des frais accrus d'exploitation. Il doit diriger un ministère dont le personnel est disséminé dans toutes les régions du pays. Les employés doivent payer taxes et impôts comme toutes les autres catégories de travailleurs. Des taxes de toutes sortes ont été ajoutées au coût de différents services auxquels le ministère doit avoir recours.

Le ministre doit faire face aux augmentations de salaire réclamées par le personnel qui a dû faire face, depuis quelques années, à